

## AU BREVET D'INVENTION

N° 1.432.292

P. V. n° 48.827, Rhône

Classification internationale :



92.649

A 47 f

**Perfectionnements aux rayonnages, notamment pour magasins ou analogues.****M. FELIX ZOCK résidant en République Fédérale d'Allemagne.**

(Brevet principal pris le 29 avril 1965.)

**Demandée le 22 juin 1967, à 15<sup>h</sup> 15<sup>m</sup>, à Lyon.**

Délivrée par arrêté du 28 octobre 1968.

(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 49 du 6 décembre 1968.)

(Demande de brevet additionnel déposée en République Fédérale d'Allemagne  
le 12 juillet 1966, sous le n° Z 12.330, au nom du demandeur.)

La présente addition est relative à un montant de support pour des rayonnages ou analogues, constitué par une pièce profilée à section transversale préférablement en H. Cette pièce présente à chaque angle extérieur, un court prolongement externe, ainsi que des baguettes à section en forme de crochets, disposées à une certaine distance des arêtes d'angle. L'ensemble est destiné à perfectionner des dispositifs du genre de ceux qui sont décrits au brevet principal.

L'expérience a montré que lorsqu'on se sert des montants de rayonnage du type mentionné au brevet principal, il est souvent gênant que toutes les parois dépassant vers l'extérieur soient rigidement liées à la pièce profilée. En utilisant un tel type de pièces, on peut monter commodément depuis l'avant des cloisons logées entre plusieurs montants, ce qui constitue un avantage important par rapport aux systèmes précédemment connus ; toutefois il est difficile sur un rayonnage déjà monté, d'extraire séparément certaines cloisons lorsqu'on le désire pour une raison quelconque.

La présente addition a principalement pour but d'éviter ces inconvénients en réalisant un montant sur lequel au moins l'une des parois dépassant vers l'extérieur est montée de façon amovible sur la pièce profilée. Suivant un mode de réalisation avantageux, cette face mobile est constituée par un élément rapporté qu'on encliquette sur une face externe de la pièce profilée. Dans ce cas, la longueur de la section transversale de l'élément encliqueté doit être égale à la distance qui sépare la baguette d'accrochage correspondante et l'arête d'angle de la pièce profilée. On prévoit préféablement sur la baguette d'accrochage, un profil d'encliquetage permettant l'emboîtement de l'élément amovible.

Suivant un autre mode de réalisation possible de l'invention, la paroi amovible est susceptible de

basculer sur la pièce profilée et d'y être verrouillée.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'addition, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Figure 1 est une vue en coupe d'une pièce profilée selon l'addition, équipée d'un élément amovible encliqueté ;

Figure 2 est une coupe correspondant à une autre variante de réalisation possible ;

Figure 3 est une coupe d'une pièce profilée équipée d'une paroi mobile rabattable.

On a représenté en figures 1 à 3 une pièce profilée 1 dont la section transversale en H définit deux parois latérales 2 et 3 reliées par une âme transversale 3. A l'une au moins des extrémités des parois latérales 2 et 3, on prévoit de courts prolongements dirigés vers l'extérieur. Tandis que le prolongement 5 qui équipe l'une des extrémités des parois 2 et 3 est rigidement lié à la pièce profilée 3, les parois rapportées 6 illustrées en figures 1 et 2 équipent un élément amovible 7 qu'on fixe par encliquetage. A une certaine distance des arêtes d'extrémités, on prévoit sur la pièce profilée des moulures ou baguettes 8 qui se terminent par des faces 9 en forme de crochets. Alignées avec les prolongements 5 ou 6, sont prévues des moulures ou nervures 10 tournées vers l'intérieur, ainsi que des moulures 11 qui leur sont parallèles avec un faible écartement.

Selon l'addition, l'élément amovible 7 constitue avec le prolongement 6 un ensemble indépendant de la pièce profilée 1. Dans l'exemple illustré en figure 1, l'élément d'encliquetage 7 est muni d'une extrémité renflée 12 qu'on peut engager à force entre la paroi externe d'une face latérale 2 ou 3, et une baguette de retenue 13 équipant la baguette 8 correspondante.

Dans l'alignement du prolongement latéral 6,

on peut prévoir sur la pièce encliquetée 7 une zone de support 14, du genre de celle qu'on a représentée par exemple en bas et à gauche en figure 1.

Dans l'exemple de réalisation illustré en figure 2, la pièce amovible qui porte le prolongement 6 est formée d'une âme 15 munie d'une baguette d'appui oblique 16 dans l'alignement du prolongement 6. L'extrémité 17 du voile 15 est coudée vers l'extérieur en direction d'une moulure d'ancrage 13a, puis ensuite vers la paroi intéressée 2 ou 3 de la pièce profilée. Près du coude 18 ainsi défini, on prévoit une moulure d'encliquetage 19 qui vient s'engager derrière la tête 20 de la baguette 13a lorsqu'on engage à force la pièce amovible 6, 15, 17, tandis que l'extrémité d'une patte courbe 21 prend appui sur la paroi adjacente 2 ou 3 de la pièce profilée, ainsi que la moulure de butée 16.

De cette façon, la longueur des pièces amovibles 7 ou 15 illustrées en figure 1 ou 2 est égale à la distance qui sépare chaque baguette en crochet 8 de l'arête d'angle de la pièce profilée, si bien que lorsqu'on encliquette la pièce amovible 7 ou 15, le prolongement 6 se trouve aligné avec l'aile intérieure 10 correspondante.

Dans la variante représentée en figure 3, on a remplacé la pièce amovible encliquetée par une bande 22 susceptible de basculer et d'être verrouillée sur la pièce profilée 1 quand elle est en position d'utilisation, c'est-à-dire orientée dans le prolongement de l'aile 10.

En général, il suffit de prévoir sur l'un des côtés seulement, des prolongements amovibles 6 ou 22 tandis que l'autre côté comporte un prolongement fixe 5.

Grâce à la construction selon l'addition, il est possible de mettre en place ou de retirer n'importe quel panneau de fond, sans avoir à démonter par la même occasion et d'une façon quelconque les parois voisines. Pour cela, on commence par extraire la pièce amovible 7 et son prolongement 6 ou bien par ouvrir la bande basculante 22. Ensuite, on engage la paroi désirée depuis l'avant, comme décrit dans le brevet principal. Dès que cette cloison est en place entre deux montants du rayonnage, on réintroduit la pièce d'encliquetage 7 ou

bien on rabat la bande 21 qu'on verrouille en place.

Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'addition dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécution décrits par tous autres équivalents.

#### RÉSUMÉ

Montant de support pour des rayonnages du genre décrit au brevet principal, préférablement constitué par une pièce profilée à section en H comportant à chaque angle extérieur un court prolongement externe, ainsi que des baguettes à section en forme de crochet, disposées à une certaine distance des arêtes d'angle, et notamment remarquable en ce qu'au moins l'un des prolongements externes est monté de façon amovible sur la pièce profilée, ledit montant pouvant en outre présenter les autres caractéristiques ci-après, envisagées séparément ou en combinaison :

1° Le prolongement mobile fait partie d'une pièce amovible susceptible d'être encliquetée sur une paroi extérieure de la pièce profilée ;

2° La longueur transversale de la pièce d'encliquetage mentionnée sous 1° est égale à la distance séparant la baguette d'accrochage et l'arête d'angle correspondante de la pièce profilée ;

3° On prévoit sur la baguette d'accrochage, une moulure d'encliquetage susceptible de retenir la pièce amovible ;

4° On prévoit sur la pièce d'encliquetage une moulure d'ancrage située à l'opposé du prolongement, et alignée avec celui-ci ;

5° La pièce d'encliquetage comporte une âme munie d'une baguette de butée oblique alignée avec le prolongement, tandis qu'à son extrémité opposée elle est coudée vers l'extérieur puis rabattue vers l'intérieur pour définir une baguette d'encliquetage au voisinage du coude ;

6° Le prolongement mobile est monté de façon basculante et verrouillage sur la pièce profilée.

FELIX ZOCK

Par procuration :

Jh MONNIER

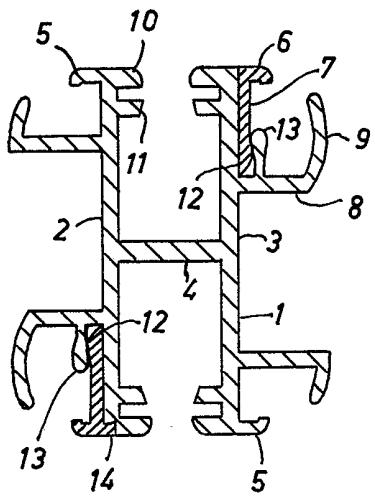


Fig. 1

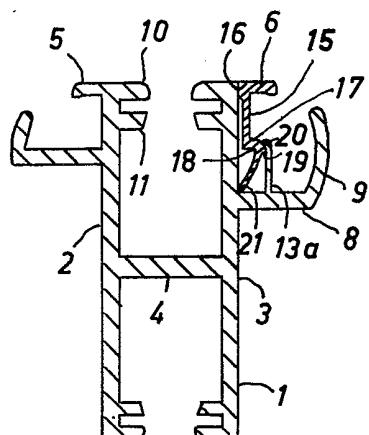


Fig. 2

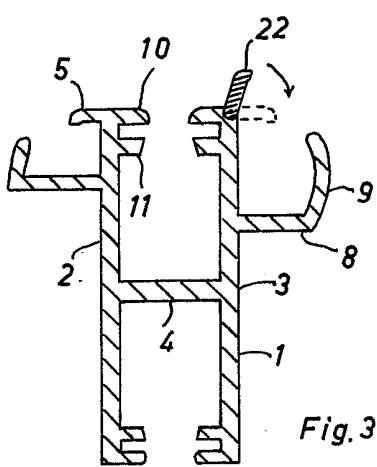


Fig. 3